



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

DE LA JOURNEE PORTES OUVERTES DU SAMEDI 04 DECEMBRE 2021

Article 1 – Organisateur

L'entité organisatrice du présent jeu-concours durant la Journée « Portes Ouvertes » du samedi 04 décembre 2021 est la pâtisserie-chocolaterie Alban Guilmet - SARL Macarons et Gourmandises.

Le siège est situé au 80 boulevard Yves Guillou à Caen – 14000. Ce jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique majeure, exception faite des collaborateurs et des organisateurs.

Article 2 : Objet

La pâtisserie-chocolaterie Alban Guilmet (SARL Macarons et Gourmandises) organise un jeu-concours avec tirage au sort dans le cadre de la journée « Portes Ouvertes » qui aura lieu le samedi 04 décembre 2021 de 10h00 à 18h00. L'objet du jeu est de répondre à un questionnaire à choix multiples ou à question ouverte en lien avec les ateliers présentés lors de l'événement « Journée Portes Ouvertes » du samedi 04 décembre 2021 au 80-82 boulevard Yves Guillou à Caen. Un tirage au sort est réalisé parmi les bonnes réponses.

Article 3 : Annonce du concours

Le jeu-concours est principalement annoncé sur le site www.albanguilmet.fr ainsi que sur les réseaux sociaux de l'entreprise Facebook et Instagram.

Article 4 : Durée

Le jeu se déroule pendant toute la durée de la journée Portes Ouvertes, le 04 décembre 2021 à partir de 10h00 et se termine ce même jour à 23h59.

Article 5 : Règles précises du jeu-concours

Le jeu commencera lors de la journée portes ouvertes pendant le parcours des 5 ateliers présentés. Des mots clés seront cachés dans le

discours de présentation des ateliers, animés par les collaborateurs d'Alban Guilmet. A la fin de la visite, les participants se verront remettre un QR Code afin de participer à la deuxième partie du jeu. Ce QR Code renverra vers un lien interne où les participants devront répondre à dix questions. Des informations personnelles seront alors demandées afin d'identifier et contacter les participants en cas de victoire.

Pour que la participation au jeu soit complète, il faut répondre à l'ensemble des questions.

Une fois le jeu clôturé, les réponses seront analysées. L'ensemble des meilleures notes seront ensuite tirées au sort par ordre de lot.

Article 6 : Modalité de participation

Le jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il s'adresse à toute personne physique, ci-après dénommée « le participant », résidant en France métropolitaine et ayant participé à la journée portes ouvertes du 04 décembre 2021 organisée par la pâtisserie-chocolaterie Alban Guilmet.

Le jeu-concours aura lieu uniquement le jour de cette Journée Portes Ouvertes, le samedi 04 décembre 2021 de 10h00 à 18h00 pour les participants de l'événement.

Un seul questionnaire rempli par personne est autorisé.

Le questionnaire sera disponible via un lien internet disponible en scannant un QR Code. Il contiendra les informations suivantes :

- 10 questions relatives à l'activité de la SARL Macarons et Gourmandises, l'utilisation de ses matières premières et des procédés de travail.
- Les noms, prénoms, adresse mail.



CHOCOLATIER – PÂTISSIER

Pour participer au jeu-concours, il suffit de scanner le QR Code préalablement distribué lors de la Journée Portes Ouvertes, qui renvoie vers un lien internet et de répondre aux dix questions. Il faut remplir intégralement le formulaire en ligne. La participation postale/papier est exclue.

Article 7 : Désignation des gagnants

Les retours de formulaire seront comptabilisés par le siège. Les gagnants seront les personnes ayant répondu intégralement au questionnaire et ayant 100% ou un maximum de bonnes réponses aux questions et seront ensuite tirées au sort.

Le jeu-concours comporte 5 lots. Le 1^{er} lot ayant la plus grande valeur monétaire. Il sera attribué à la personne ayant la meilleure note et à la suite d'un tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué le mardi 07 décembre en dehors de la présence des participants sous la responsabilité de la société organisatrice, SARL Macarons et Gourmandises, dans les locaux de la pâtisserie-chocolaterie Alban Guilmet à Caen.

Tout retour de formulaire incomplet ou erroné sera invalide.

Article 8 : Dotations

Le jeu-concours est doté de 5 lots :

- **1^{er} lot** : *La table de Noël d'Alban Guilmet : Des gourmandises de l'apéritif au dessert* - valeur de 165€ TTC
 - o 1 Baby cube surprise
 - o 1 Boîte de 6 macarons foie gras
 - o 1 Bûche de Noël de 6 personnes
 - o 1 Bonnet surprise (435 grammes)
 - o 1 Coffret chocolat T3 en assortiment (355 grammes)
 - o 1 Coffret 12 macarons en assortiment
- **2^{ème} lot** : *Un panier garni des spécialités d'Alban Guilmet* – valeur de 125€ TTC
 - o 1 Livre Relais Desserts 2021 dédié par Alban Guilmet
 - o 1 Coffret Calipom (100 grammes)
 - o 1 Coffret de Boucliers Vikings (135 grammes)

- o 1 Tablette Haïti (70 grammes)
- o 1 Coffret Tiroirs (310 grammes)
- o 1 « Le Père Noël à vélo » (350 grammes)

- **3^{ème} lot** : *Le dessert de Noël d'Alban Guilmet* – valeur de 95 € TTC
 - o 1 Livre « La France des Pâtisseries » Alain Ducasse dédié par Alban Guilmet
 - o 1 Bûche de Noël 6 personnes
 - o 1 Bonbonnière sapin (200 grammes)
- **4^{ème} lot** : *L'assortiment de gourmandises sucrées et chocolatées d'Alban Guilmet* – valeur de 73€ TTC
 - o 1 Sapin mendiants (695 grammes)
 - o 1 Plateau de petits fours sucrés – assortiment de 12 sortes
- **5^{ème} lot** : *L'assortiment coloré des savoureux macarons d'Alban Guilmet* – valeur de 35€ TTC
 - o 1 Coffret Prestige T1 – 21 macarons

Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces ni d'aucune autre contrepartie.

Article 9 : Annonce des résultats et attribution des lots

Le tirage au sort aura lieu le mardi 07 décembre 2021, parmi toutes les bonnes réponses reçues.

Les gagnants seront désignés suite aux résultats du questionnaire et après tirage au sort. Les gagnants seront informés dans les 48h de leur gain par voie électronique et publiés (nom, prénom) sur le site internet : www.albanguilmet.fr et relayer sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ni à son remplaçant ou échange pour quelques causes que ce soit.

Les lots seront attribués (pas de remise en jeu). Ils seront à retirer par les gagnants, munis d'une pièce



d'identité, à la chocolaterie Alban Guilmet situé au 82 boulevard Yves Guillou 14000 Caen.

Les gagnants auront la possibilité de venir récupérer les gains pendant le mois de décembre selon les horaires d'ouverture de la boutique et sur rendez-vous fixé entre l'organisation « SARL Macarons et Gourmandises » et le gagnant de chaque lot.

Si un gagnant ne se présente pas dans les délais et le lieu précisé, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Les lots étant consommables et ayant une durée limite de conservation.

Article 10 : Litige et responsabilité

Le simple fait de participer au jeu en remplissant le questionnaire en ligne de participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par les organisateurs. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler ou modifier le tirage au sort.

SARL Macarons et Gourmandises ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendants de sa volonté, la société était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, en modifier les conditions ou à remplacer le lot gagné par un lot d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement. Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement à l'adresse du jeu et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur. Les contestations et réclamations écrites, relatives à ce jeu ne seront plus prises en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu. Le gagnant reconnaît et accepte que la responsabilité de SARL Macarons et Gourmandises ne saurait être engagée directement ou indirectement, pour tout dommage causé au gagnant, ou à des tiers à l'occasion de la réception du gain.

Article 11 : Propriété et utilisation des données

Dans le cadre de l'organisation de ce jeu, la SARL Macarons et Gourmandises peut être amenée à saisir informatiquement les coordonnées des participants, s'engage à donner aux informations ainsi recueillies un caractère strictement confidentiel et exempt de tout divulgation.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/07/78 (article 27), chaque participant du jeu concourt avec tirage au sort dispose d'un droit de modification ou d'annulation de ses données personnelles.

Le gagnant accepte que leur nom et prénom apparaissent sur le site internet www.albanguilmet.fr ainsi que sur les comptes Facebook et Instagram de la SARL Macarons et Gourmandises : @albanguilmetofficiel.

Article 12 : Accessibilité du règlement du jeu-concours

Le présent règlement peut être consulté sur le site internet : www.albanguilmet.fr.

Article 13 : Loi applicable et interprétation du règlement

Le présent règlement est soumis au droit français. Le fait de participer implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.